

Île-du-Prince-Édouard. Les pêches maritimes et intérieures de l'Île-du-Prince-Édouard sont administrées par le Service des pêches du ministère fédéral de l'Environnement. Le ministère provincial des Pêches complète l'activité du gouvernement fédéral dans ce domaine; il s'intéresse surtout à l'évaluation et, dans les limites de ses pouvoirs, à l'accroissement des avantages économiques et sociaux des travailleurs de l'industrie de la pêche. Le ministère fournit une aide technique et effectue, de concert avec les organismes fédéraux des pêches, certains travaux d'expérimentation et de perfectionnement concernant entre autres les méthodes de pêche, les inventaires des ressources, les études statistiques et l'aide en matière d'aménagement.

Les pêcheurs et l'industrie de la pêche peuvent bénéficier de prêts accordés par la *Prince Edward Island Lending Authority*, société de la Couronne créée en 1969 et habilitée à avancer des fonds aux secteurs de la pêche, de l'industrie, du tourisme et de l'agriculture. Quant à la pêche en eau douce, elle relève au niveau provincial de la Division des pêches et de la faune du ministère de l'Environnement et du Tourisme.

Nouvelle-Écosse. L'industrie de la pêche occupe une place importante dans l'économie de la Nouvelle-Écosse. La valeur du poisson au débarquement se chiffrait à environ \$80 millions en 1974, tandis que la valeur marchande était de l'ordre de \$175 millions. D'autres calculs révèlent que le revenu annuel des ménages provenant de la pêche, y compris des activités connexes comme la construction et réparation de navires, la fabrication d'engins, etc., se situe aux alentours de \$200 millions. Les produits de la pêche interviennent pour plus de 30% des exportations de la Nouvelle-Écosse. Cette industrie emploie plus de 11,500 pêcheurs et 4,500 ouvriers et compte 125 usines de conditionnement du poisson en activité. Le gouvernement provincial entretient des relations constantes avec les organismes fédéraux chargés de l'aménagement des ressources et aide à l'établissement et à l'application de politiques et de programmes de développement.

Le ministère des Pêches de la Nouvelle-Écosse concentre la majeure partie de ses énergies à la mise en valeur des ressources et au développement des produits, au développement industriel et aux services locaux. La Division de l'utilisation des ressources organise et effectue des explorations en vue de découvrir de nouvelles ressources halieutiques et s'occupe de l'examen et de l'évaluation de techniques et d'engins de pêche de conception nouvelle et améliorée. Elle fournit également aide et stimulation en vue de créer une aquaculture et une mariculture rentables. Dans le secteur du développement des produits, on fournit de l'aide et des conseils à l'industrie en vue de créer et de mettre sur le marché de nouveaux produits. La Division évalue également les possibilités d'un produit et offre un service d'information et d'expertise sur les marchés, consulte les acheteurs, met au point et vérifie des méthodes de conditionnement et aide à l'élaboration de techniques de contrôle de la qualité. La stratégie du programme est orientée vers la création, la promotion et l'essai de nouveaux produits provenant d'espèces inutilisées et sous-utilisées, ainsi que vers le développement et la promotion de produits provenant de ces espèces.

Le ministère des Pêches s'intéresse aussi au programme fédéral ARDA III qui fournit des fonds pour l'amélioration des installations et des usines de conditionnement du poisson. Des prêts sont également accordés aux pêcheurs et aux exploitants d'usines de conditionnement par l'Office de développement des ressources de la Nouvelle-Écosse qui est une direction du ministère du Développement de la Nouvelle-Écosse. Le ministère dirige à Pictou un centre de formation des pêcheurs offrant l'hébergement sur place et toutes les aides nécessaires à la formation. Des cours de courte durée sont dispensés par des équipes mobiles qui font la tournée de certaines localités côtières de la province. Les principaux domaines d'enseignement sont la navigation, les moteurs (à essence et diesel), les filets et les engins de pêche. Le ministère élargit actuellement son programme de formation de façon à englober tous les secteurs de l'industrie de la pêche, depuis les exploitants d'usines de conditionnement jusqu'aux hommes de pont et aux cuisiniers de navires. En 1974, le ministère a engagé des représentants locaux en vue d'améliorer les communications entre les pêcheurs, l'industrie et le gouvernement et d'aider les pêcheurs à résoudre des problèmes techniques et de gestion d'entreprise. Ces représentants vivent dans des villages de pêcheurs, renseignent ces derniers sur les programmes du gouvernement et voient à ce qu'il y ait une plus grande participation directe des pêcheurs et de l'industrie dans la formulation des politiques concernant les pêches.